

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 8 juin 2015 à 19 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint

Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, PLESSIS Hervé, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DELAUNAY Christine, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CANU Lionel, DISTANTE Raphaël, RABAULT Corinne (à partir de 20 heures 30), TORRES Virginie, Martine LE PAIH, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mr BRUNEVAL Rémy (pouvoir à M. A. POILVE), M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à M. Ph. DUMONTIER)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MOUQUET Hervé a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 15 avril 2015, ont été approuvés.

Le Conseil Municipal a pris acte des compte-rendus des commissions :

- Plénière, séance du 11 mai 2015
- Culture – Jumelage, séance du 19 mars 2015
- Education – Jeunesse – CMJ, séances des 16 avril et 28 mai 2015
- Culture - Jumelage, séance du 26 mai 2015
- Sécurité – Circulation - Voirie, séance du 27 mai 2015
- Sports – Vie associative – Animation, séance du 27 mai 2015
- Développement de la commune, séance du 28 mai 2015
- Urbanisme & Développement durable, séance du 29 mai 2015

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2015-06-08/27 : Installation de Madame Martine LE PAIH en qualité de Conseillère Municipale

Suite à la démission de Madame Isabelle OLIVIER, conseillère municipale, Madame CHAUVEL a installé Madame Martine LE PAIH dans ses fonctions de conseillère municipale.

Madame Martine LE PAIH prendra place au sein des commissions suivantes :

- Education – Jeunesse – C.M.J.,
- Culture – Jumelage,
- Urbanisme & Développement durable.

Délibération n° 2015-06-08/28 : Réforme des rythmes scolaires – Fonds d'amorçage – Rétrocession à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de verser à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, la totalité des aides de l'Etat perçues et à percevoir au titre de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (fonds d'amorçage) dès lors que celle-ci exerce cette compétence.

Madame la Députée-Maire est autorisée à signer la convention et à en faire application.

Délibération n° 2015-06-08/29 : Autorisation de recours au service civique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de mettre en place le dispositif du service civique à compter du 1^{er} juillet 2015.

Madame la Députée-Maire est autorisée à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale, et à signer les contrats d'engagement avec le(s) volontaire(s).

Délibération n° 2015-06-08/30 : Associations : attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis du Bois d'Etennemare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, sous réserve de l'organisation de L'EUROPA CUP 2015, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 € en faveur de l'association les Tennis du Bois d'Etennemare.

Délibération n° 2015-06-08/31 : Transition entre l'Etat et la Ville de Saint Valery en Caux pour l'accompagnement de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme – Signature convention

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et autorise Madame la Députée-Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 2015-06-08/32 : Délégation de pouvoirs au Maire – Modification du 4^{ème} alinéa de la délibération n° 2014-04-05/15 du 05 avril 2014

Le Conseil Municipal, à la majorité, annule le 4^{ème} alinéa de la délibération n° 2014-04-05/15 du 05 avril 2014 et le remplace par les dispositions du 4, de l'article L.2122 du C.G.C.T., à savoir : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Délibération n° 2015-06-08/33 : Convention tripartite (Etat/Conseil Départemental/Commune) – Déploiement du système d'alerte et d'information de la population

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve les termes de la convention tripartite (Etat/Conseil Départemental/Ville de Saint Valery en Caux) relative à l'installation d'une sirène étatique et à son raccordement au Système d'Alerte et d'Information des Populations pour la sirène n° 76-3223 (Collège Jehan Le Povremoyne), et autorise Madame la Députée-Maire à la signer.

Délibération n° 2015-06-08/34 : TAP - Conventions de mise à disposition des locaux – Ecoles Costes & Bellonte, Jules Saint Saëns, Grand Pavois et Goélands

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes des conventions de mise à disposition des locaux scolaires, dans le cadre des TAP, et autorise Madame la Députée-Maire à les signer.

Délibération n° 2015-06-08/35 : Subvention avec l'Association « Actif Insertion »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 960,00 € à l'association ACTIF INSERTION, et autorise Madame la Députée-Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Délibération n° 2015-06-08/36 : Associations : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Anciens Combattants de Saint Valery en Caux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750,00 € à l'association des Anciens Combattants de Saint Valery en Caux, dans le cadre de la prise en charge des frais de repas liés à l'organisation d'une cérémonie patriotique.

Délibération n° 2015-06-08/37 : Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le tableau des effectifs permanents de la collectivité au 1^{er} juillet 2015.

Délibération n° 2015-06-08/38 : Ratios d'avancement de grade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter de 2015, le ratio soit communément fixé pour tous les cadres d'emploi de la collectivité à 100 %.

Délibération n° 2015-06-08/39 : Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe, à compter du 1^{er} septembre 2015, la liste et les conditions pour lesquelles un logement de fonction peut être attribué, et autorise Madame la Députée-Maire à signer les arrêtés individuels de concession ou convention d'occupation s'y rapportant.

Après quelques questions diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 21 heures 20.

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL